



Paris, le 6 février 2025

Monsieur le Ministre,

Dans vos récentes déclarations concernant les modalités de mise en œuvre de la quatrième année de DES de Médecine Générale, nous avons eu la mauvaise surprise de ne pas voir apparaître les Centres de Santé cités comme lieux d'accueil des futures doctor·es juniors médecins généralistes. Nous espérons qu'il s'agit seulement d'un oubli.

En effet, la quatrième année a pour objectif de renforcer le cursus de médecin généraliste et de favoriser l'exercice de la médecine générale traitante et/ou de premier recours, en libéral mais aussi dans les centres de santé médicaux ou polyvalents qui sont plus de 900 en France et en constante augmentation ces dernières années. Le cadre d'exercice des centres répond en effet aux attentes d'une proportion croissante des jeunes professionnelles de santé, et notamment de médecins généralistes : un exercice salarié, coordonné, en équipe de soins pluridisciplinaire, avec un engagement territorial et populationnel, au service de toutes et notamment des plus vulnérables, et dans un cadre limitant la charge administrative des soignant·es.

De plus, les centres de santé municipaux, départementaux, régionaux, associatifs, hospitaliers, universitaires ou participatifs communautaires sont un véritable trait d'union entre les politiques de santé territoriales et une offre de soins cohérente. Ils témoignent d'un partenariat solide avec les élu·es locaux qui dépasse largement les simples aspects logistiques.

Monsieur le Ministre, comme vous l'avez bien souligné, la médecine générale revêt plusieurs formes d'exercices dits "de ville". Alors que les centres de soins non programmés dont l'objet s'éloigne de la médecine générale traitante sont envisagés comme lieux de formation accessibles aux doctor·es juniors, il est impensable que dans le même temps, les centres de santé qui remplissent pleinement les missions de la médecine générale traitante, n'en soient pas.

Il serait tout aussi incompréhensible de priver les doctor·es juniors et la communauté professionnelle des nombreu·ses maître·sses de stage universitaires exerçant en centres de santé car, comme vous le savez, les centres de santé accueillent en stage des externes et des internes de tous niveaux.

L'absence d'accueil de doctor·es juniors en centres de santé serait incompréhensible et une erreur stratégique, renvoyant indubitablement vers un exercice plus éloigné des soins primaires les futures professionnel·les souhaitant un mode d'exercice salarié.

N° de Siret : 784 853 988 00045

**Siège social, secrétariat : Centre Richerand – 4 avenue Richerand – 75010 PARIS – Tél : 01 40 23 04 10  
CCP PARIS 20 765 36 K 020**

**Adhérente à l'Union Confédérale des Médecins Salariés de France**



Elle aggraverait encore les inégalités sociales et géographiques de santé, déjà très marquées en France, les populations accueillies en centre de santé étant reconnues plus vulnérables<sup>1</sup> et en besoin de soins accrus.

Par ailleurs, Monsieur le Ministre, la question de la rémunération des docteur·es juniors nécessite un examen attentif. La rémunération à l'acte n'est plus l'unique modèle de rémunération des médecins généralistes traitants et elle ne répond pas aux attentes de l'ensemble des futur·es médecins généralistes. Les instances représentatives des centres de santé sont à la disposition du comité de suivi ainsi qu'à celle des syndicats représentatifs des internes pour discuter des modalités de rémunération des docteur·es juniors faisant le choix du stage en centre de santé. Ces conditions ne seront ni moins-disantes, ni moins exigeantes que celles offertes par la médecine libérale, à l'image des conditions de travail des médecins de ces structures.

Monsieur le Ministre, les centres de santé répondent à des enjeux cruciaux d'accès aux soins, remplissent des missions de santé publique et sont extrêmement innovants dans leurs modalités d'organisation. Ils disposent déjà des maître·sses de stage, des locaux, de moyens d'hébergement.

Vous l'avez compris, Monsieur le Ministre, les centres de santé sont prêts à accueillir dès 2026, dans de bonnes conditions, les docteur·es juniors !

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Dre Marine Combourg et Dr Frédéric Villebrun, Co-Président·es de l'Union Syndicale des Professionnel·les des centres de santé (USPCS)

[presidence@uspcs.fr](mailto:presidence@uspcs.fr) / 06 85 20 83 67

Dre Hélène Colombani, Présidente de la Fédération Nationale des Centres de santé (FNCS)

[president@fnacs.org](mailto:president@fnacs.org) / 06 68 05 94 20

---

<sup>1</sup> Rapport Charges et produits [2024-07\\_rapport-propositions-pour-2025\\_assurance-maladie.pdf](#)